



Certificat de constance des performances des Dispositifs d'Evacuation Naturelle de Fumées et de Chaleur

Délivré conformément au Règlement (UE) 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction ou RPC)

Délivré par :

Organisme de certification : AFNOR Certification

Numéro d'identification : 0333

Adresse : 11, rue Francis de Pressensé

FR-93571 La Plaine Saint-Denis Cedex

Délivré à :

Fabricant SKYDÔME

Adresse: lieu-dit entre deux villes

FR - 02270 SONS et RONCHERES

Lieu de production : FR – 21600 OUGES

Description du (des) produit(s) : Voir Annexe

AFNOR Certification atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et à la vérification de la constance des performances et aux performances décrites dans l'annexe ZA de la norme EN 12101-2:2003 sont appliquées selon le système 1 et que le dispositif d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur répond aux dispositions de l'annexe ZA de la norme EN 12101-2:2003.

Numéro de certificat: 0333 - CPR - 219022

Conditions et période de validité du certificat : ce certificat a été délivré pour la première fois le 22/10/2006. Sauf suspension ou annulation, ce certificat demeure valide tant que les conditions précisées dans les spécifications techniques harmonisées ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production des produits ne sont pas modifiés de manière significative.

Il annule et remplace tout certificat antérieur.

Page 1/2

Date d'émission du certificat :

22/10/2021

Date de validité du certificat :

28/01/2026



Directeur Général Julien NIZRI

CERTI F 1332.5 07/2019







Annexe au certificat émis le 22/10/2021 : 0333 - CPR - 219022

Fabricant SKYDÔME

lieu-dit entre deux villes

FR - 02270 SONS et RONCHERES

Lieu de production : FR – 21600 OUGES

Description des produits

Identification du(des) produit (s) certifié(s) (référence)	Désignation et utilisation du(des) produit(s) selon la norme	Numéro de dossier
ARCADEF EVOLUTION PNEUMATIQUE	DISPOSITIFS D'EVACUATION NATURELLE DE FUMEES ET DE CHALEUR MONTES EN TOITURE	CE 219 06-028

Cette annexe ne peut être ni présentée, ni reproduite, sans le document auquel elle se rattache.

Page 2/2



